

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 Mai 2019

Présents : M. AUBLE Jacques, M. BLONDEL André-Pierre, M. BOURHIS Alain, M. DECULTOT Antoine, M^e DEMARE Olivia, M^e DURECU Annie, M. DUTOT Pierre, M^e GALLAIS Béatrice, M. LACHEVRE Alain, M. LECAVELIER DES ETANGS Raphaël, M. MALO Philippe, M^e ROBIN Carole, M^e RODRIGUEZ Dominique.

Absents excusés : M^e MARTIN Muriel, M^e TOLLEMER Anne-Marie.

ORDRE DU JOUR

- ◆ Résidence SENIORS
 - ☒ Présentation par M. POTEL architecte du projet
 - ☒ Estimation
 - ☒ Phases précédant le démarrage des travaux
 - ☒ Durée des travaux
 - ☒ Plans de financement
- ◆ Notre Dame de Paris : demande d'un soutien financier
- ◆ Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion n'a pas fait l'objet d'observation et est donc adopté. La secrétaire de séance sera M^e DEMARE Olivia.

- ◆ Résidence SENIORS
 - ☒ Présentation par M. POTEL architecte du projet

Le permis d'aménager obtenu il y a un an fait l'objet d'une modification. Il avait été réalisé avec des maisons individuelles. Le choix d'un bâtiment collectif, décidé il y a 4 mois pour répondre à l'avis de la commission sur une meilleure intégration, un coût plus raisonnable et aussi une densification de logements, entraîne à repousser l'immeuble vers le Sud. Ce dernier sera composé de 3 niveaux avec chacun 4 logements, soit 12 appartements répartis en 4 T2 et 8 T3, et d'une salle partagée au rez-de-chaussée. Les logements du rez-de-chaussée posséderont une terrasse et ceux à l'étage auront un balcon. 12 caves, de 5 m² chacune, sont prévues au sous-sol. Une remarque est faite concernant les chambres, il faudrait vérifier qu'au moins une puisse accueillir un placard ou une armoire.

- ☒ Estimation

Travaux 1 600 000 €, foncier 60 000 €, géomètre 8 000 €, bureau de contrôle 12 000 €, assurance dommages 35 000 €, viabilisation 130 000 €, maître d'œuvre 145 000 €, assistant maître d'œuvre 35 000 €, divers 75 000€, soit au total 2 100 000 € HT.

- ☒ Phases précédant le démarrage des travaux

Pour le permis de construire, l'emploi du zinc comme toiture, la hauteur de gouttière à 7 m au lieu de 6,50 m entraîne une modification du PLU qui a été acceptée le 5 Février 2019 par la communauté. Une parution dans les journaux, une enquête publique puis de nouveau une présentation à la communauté demandent 4 mois. Le planning dépend du dépôt du permis de construire qui lui dépend de la fin de cette modification.

- ☒ Durée des travaux

En déposant le permis le 1^{er} Juin, les travaux pourront commencer le 1^{er} Octobre pour se terminer aux alentours du 1^{er} Mars 2020.

- ☒ Plans de financement

Plusieurs simulations ont été faites. Pour le contrat de territoire, le département ne subventionne que si un déficit existe. Le calcul des loyers est en fonction des surfaces, terrasses, balcons, caves et places de parking. Les dossiers complexes à remplir pour le Département et la CARSAT doivent être envoyés pour la fin du mois.

♦ **Notre Dame de Paris** : demande d'un soutien financier

Nous sommes sollicités pour aider à la reconstruction. C'est un monument emblématique de Paris qui mérite d'être aidé mais devant la somme déjà récoltée par les dons, nous préférons garder notre don pour Notre Dame de Bretteville.

♦ **Questions et informations diverses**

⌘ La boucherie : un changement de boucher aura lieu le 1^{er} Septembre et le nouveau souhaiterait que le magasin soit relooké, et n'est pas intéressé par le logement situé à l'étage. Si l'on souhaite louer ce logement à une tierce personne, il faudrait l'aménager car il ne dispose pas de point d'eau ni de cuisine. M. Potel viendra pour estimer les éventuels travaux.

⌘ Le marché : un fromager, une poissonnière, un fleuriste sont venus agrandir le marché du Dimanche matin. D'autres vendeurs pourraient ponctuellement venir. Une rencontre avec les commerçants va être organisée afin de recueillir leur avis.

⌘ Tarification sociale des cantines : faut-il la mettre en place ? L'Etat propose un repas à 1 € avec une subvention de 2 €. Actuellement, le tarif est de 4 € pour un prix de revient de 6 €. La commission finance doit se réunir.